



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT DES ASSURANCES

**LE REFUS DE GARANTIE DE L'ASSUREUR
QUELQUES ASPECTS DE DROIT SPECIAL
DES ASSURANCES**

Vendredi 25 juin

De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Didier KRAJESKI

Professeur à l'Université Toulouse Capitole

Coauteur du Code des assurances LexisNexis

Coauteur du Dalloz Action Contrats et responsabilité, systèmes d'indemnisation

Responsable pédagogique DU droit du dommage corporel (FOAD).

190€ la séance

160€ / - 2 ans

Objectifs :

L'objectif de la formation est de :

- Recenser les différentes hypothèses de refus de garantie et, pour chacune d'elles, de faire un état du droit positif.
- D'aborder les règles spéciales à quelques formes d'assurance que l'actualité met en évidence.

Chaque thème abordé sera l'occasion de développer un échange avec les participants et entre eux afin de faire un état des difficultés rencontrées et des pratiques développées.

Pré requis :

Etre Avocat.

Programme :

I. Retour sur les fautes volontaires de l'assuré

- Nullité pour fausse déclaration intentionnelle : de la constance.
- Faute intentionnelle et faute dolosive : vers l'autonomie.

II. Assurance et covid 19

- Indemnisation des pertes d'exploitation et régime des exclusions conventionnelles.

III. Les délais pour demander l'indemnité

- La déchéance de garantie a ses conditions.
- La prescription biennale a ses détracteurs.

IV. Vie du contrat

- Savoir modifier le contrat
- Savoir résilier le contrat

V. Quelques aspects de l'assurance de dommages

- Fonder le refus sur la preuve du sinistre ou sur la fraude ?
- Quand y-a-t-il assurance pour compte implicite ?
- Il ne faut pas confondre condition de garantie et condition d'indemnisation.
- La libre disposition de l'indemnité en question
- L'art et la manière d'exercer le recours

VI. Quelques aspects de l'assurance de responsabilité

- Le plafonnement de l'indemnité doit-il céder devant l'extension légale de garantie ?
- La globalisation des sinistres a-t-elle trouvé ses limites ?
- Toujours pas d'obligation de limiter son préjudice

VII. Quelques aspects des assurances de personne

- Aléa y-es-tu ?
- Comment caractériser l'invalidité absolue et définitive ?
- Le médecin conseil de l'assureur et la révélation d'une information à caractère secret.

VIII. La prévoyance et l'entreprise en difficultés

- Le maintien des droits et la liquidation judiciaire

Moyens pédagogiques :

Envoi d'un support pédagogique PPT avant la formation

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE (s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52)